

FORMATION ET TEST(S) CACES® R372m

ENGINS DE CHANTIER

- FORMATION DANS NOS LOCAUX -

PRO-291.05-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) de catégorie(s) 1, 2, 4, 7, 8, 9 et/ou 10 (avec ou sans option porte-engins) des établissements le demandant pour être autorisé à conduire des engins de chantier.

Prérequis

Aptitude médicale

Maîtrise de la conduite des engins concernés (sauf formation d'apprentissage préalable)

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 31717 – Engin chantier

NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Recommandation CNAMTS R372m
- Utilisation des équipements de travail : Articles R4323-55 à R4323-57 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Durée

- De 14 à 28 heures en centre de formation (2 à 4 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 70% du temps de formation

Périodicité

Certificat valable 10 ans

Nombre de participants par groupe

Inscriptions jusqu'à un maximum de 18 catégories

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Testeurs certifiés par un organisme accrédité.
- Plusieurs formateurs se répartissant les enseignements sur les différentes catégories.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation :
 - ↳ Salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable
 - ↳ 4 blocs sanitaires à disposition des stagiaires
 - ↳ Cafétéria chauffée et équipée d'un réfrigérateur, de micro-ondes, tables et chaises
 - ↳ 18 places de stationnement à destination exclusive des stagiaires (dont une réservée au stationnement des personnes à mobilité réduite)

Moyens techniques

- Equipements mis à disposition **par notre plateforme** :
 - ↳ Multiples engins permettant la réalisation des exercices dans les catégories concernées : 1, 2, 4, 7, 8, 9 et 10.
 - ↳ Matériels et installations nécessaires à la réalisation des exercices et des évaluations conformes à la R372m, au FAQ et aux règles de certification.
 - ↳ Espace extérieur de 1000 m² équipé et adapté à l'évolution des engins de chantier :
 - Permettant de creuser des tranchées, de charger et transporter des matériaux, de réaliser les exercices de compactage, de transporter et déposer des charges
 - Permettant la réalisation des différents exercices, grâce à des parcours définis et des circuits avec panneaux de signalisation
 - Equipé d'un porte-engins pour les exercices et les tests
 - Equipé d'un local permettant de s'abriter en cas d'intempéries est prévu
 - ↳ Le stationnement étant déconseillé sur le terrain, les stagiaires sont emmenés par un formateur le matin, depuis le centre-ville ou depuis la plateforme pédagogique de Pontault-Combault, et re-déposés le soir.
- Equipements à fournir obligatoirement **par les stagiaires** :
 - ↳ Casque de protection
 - ↳ Chaussures ou bottes de sécurité
 - ↳ Chasuble haute visibilité

- Nos équipements sont tous conformes à la réglementation, entretenus et disposent de leurs rapports de vérification générale périodique.

Moyens d'évaluation

- Les tests CACES® sont réalisés à la fin de la formation théorique et pratique, par des testeurs certifiés dans la recommandation concernée.

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'utiliser en sécurité les engins de chantier concernés par la formation.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale :
 - Réglementation applicable aux engins
 - Documents à présenter lors des contrôles
 - Rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM/CARSAT, OPPBTP
- ↳ Classification et technologie :
 - Principaux types d'engins
 - Caractéristiques principales des composants et des dispositifs de sécurité
 - Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité
- ↳ Sécurité :
 - Principaux risques : renversement, heurt, environnement, énergie
 - Règles de conduite, de circulation et de stationnement
 - Gestuelle de commandement et de manœuvres
 - Dispositions générales de sécurité
 - Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- ↳ Vidéos

■ Enseignements pratiques

- ↳ Respect des limites de compétence
- ↳ Consignes de conduite et de sécurité
- ↳ Vérifications et entretiens d'usage
- ↳ Examen d'adéquation
- ↳ Circulation en situation de travail
- ↳ Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- ↳ Opérations d'entretien de premier niveau.

■ Evaluation par le Testeur

- ↳ Test de connaissances théoriques
- ↳ Circuit avec exercices pratiques, conformes aux règles de certification

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter